

Assemblée générale de la Société Cantonale des Chanteurs Vaudois : 14 mars 2010 Avenches

L'art choral est un témoin vivant de l'âme d'un pays et ce mode d'expression est spécialement bien représenté en Romandie. Lorsque, dans ma Vallée natale, une des chorales entonne « Terre jurassienne » ou « Mon beau Jura », les cœurs vibrent à l'unisson et la larme est au coin de l'œil. Les chants des fêtes des vigneron se propagent de génération en génération ; le succès des giron et des fêtes cantonales démontre à quel point cet art reste vivant, même, et peut-être surtout dans un monde en perpétuel changement. Il fait bon connaître ses racines, pour se sentir plus fort et se projeter dans l'avenir.

La diversité culturelle et la richesse du patrimoine d'une nation, d'une région, d'un peuple sont des notions récentes qui se sont développées suite aux effroyables destructions de bâtiments historiques et de parties entières de villes au cours de la dernière guerre mondiale. Dans le cadre de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), les ministres de la culture de nombreuses nations ont élaboré des normes pour préserver la diversité culturelle. Dans un premier temps, la conservation du patrimoine bâti, des édifices historiques ou des richesses paysagères a trouvé un consensus et abouti à la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. Aujourd'hui, le succès des sites déclarés « patrimoine de l'humanité » n'est plus à démontrer. Ce label, dont 10 sites suisses bénéficient – Vieille ville de Berne, Couvent St-Jean de Mustair, Couvent de Saint-Gall, Châteaux et fortifications de Bellinzzone, chemins de fer rhétiques, région d'Aletsch, Lavaux, Chauds-de-Fonds et Locle, Haut lieu tectonique de Sardona, Monte San Giorgio, contribuent beaucoup à la sauvegarde de ces richesses de l'humanité. Les états du monde ont pris conscience de la nécessité de les sauvegarder et y voient un intérêt touristique évident.

L'art choral fait partie des biens culturels immatériels. L'humanité prend peu à peu conscience qu'il est important d'étendre la protection à d'autres biens culturels, plus difficile à identifier mais si important justement parce qu'ils servent de référence aux peuples, et permettent de mettre en évidence leur richesse et leur diversité. Cette prise de conscience s'est faite à la fin du XXe siècle, lorsque la culture américaine a commencé à envahir tous les espaces. Les discussions alors en cours au sein de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) envisageaient d'englober dans les négociations de libre échange les services, l'éducation et la culture. L'Europe a vu le danger d'une uniformisation de la culture par la marchandisation des biens culturels préconisés par l'ouverture sans limite des marchés.

Dans les années 90, les responsables de l'UNESCO ont travaillé à de nouvelles normes, valables pour la préservation des richesses culturelles immatérielles, telle que les traditions et expressions orales, y compris les langues; les arts du spectacle (comme la musique, la danse et le théâtre traditionnels) ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs (comme les carnivals) ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

L'assemblée de l'UNESCO de 2003, a adopté la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** ratifiée à ce jour par 121 Etats et par la Suisse le 16 juillet 2008. Charge maintenant à la Confédération de mettre en place les instruments pour une sauvegarde efficace de ce patrimoine dans notre pays.

Permettez-moi ici une petite parenthèse : la proposition des services de M. Merz, Ministre des finances, de supprimer le Haras d'Avenches me semble justement aller à l'encontre des engagements de la Suisse pour la sauvegarde de ses savoirs immatériels et artisanaux, car le cheval est un témoin des traditions de nos campagnes. J'ai dans ce sens signé les deux interpellations qui ont été déposées aux Chambres fédérales et voterai contre cette mesure.

L'art choral est sans conteste un élément bien vivant et constitutif de notre culture suisse, et en particulier romande ; il s'agit maintenant, face à un monde qui se globalise dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne, de perpétuer cette tradition si riche et témoin de notre identité. L'enjeu est de taille, et doit nous inciter à prendre des mesures pour que cet héritage soit transmis dès le plus jeune âge, car les vocations des choristes ne surgissent pas de nulle part. Elles sont souvent la réminiscence de vécu dès l'enfance, d'attachement aux racines les plus intimes.

C'est là que l'initiative « Jeunesse & Musique », pour laquelle vous avez certainement toutes et tous récolté des signatures, prend tout son sens. Elle demande que la Confédération mette en place les conditions pour assurer la transmission de la musique à tous les jeunes enfants de ce pays, dès l'école, dans le cadre de l'enseignement scolaire officiel, mais aussi par les écoles de musique dans les activités extrascolaires ou parascolaires.

Certains d'entre vous seront peut-être tenté de parler du bon vieux temps, lorsque l'Ecole normale n'acceptait que les étudiants qui étaient doué en musique et que chaque classe du canton apprenait les mêmes chants pour les exécuter avec entrain aux promotions... Je suis persuadée que l'histoire ne s'écrit pas deux fois. Regarder en arrière avec nostalgie ne résout rien, par contre inventer le futur est une aventure passionnante et a plus de chance de succès.

Pour perpétuer cette belle tradition que vous représentez avec entrain et détermination, nous nous battons pour offrir à tous les enfants qui grandissent sur notre sol, dès leur plus jeune âge, une pratique du chant et de la musique instrumentale. Cette opportunité doit devenir réalité partout en Suisse, dans chaque canton, aussi bien en milieu campagnard qu'en milieu urbain. Ouvrir tous les enfants à notre tradition musicale, y intégrer les enfants venus d'ailleurs, favoriser l'échange par la musique, tous ces éléments concourent à construire la communauté de demain, les racines communes, assure une meilleure intégration de chacun dans notre communauté nationale.

L'initiative Jeunesse et Musique déposée en décembre 2008 sera traitée en avril dans la commission Science Education Culture dont je suis membre et que j'ai eu l'honneur de présider ces deux dernières années. Je me battrais pour que cette initiative reçoive une réponse positive au Parlement, contrairement à la réponse du Conseil fédéral, qui recommande son rejet, sous prétexte que les cantons sont responsables de la formation et de la culture. C'est ce qu'on appelle la « subsidiarité », qui, dans les faits, revient à expédier la responsabilité à l'étage inférieur, de la Confédération vers les cantons, et de ceux-ci vers les communes... La loi sur les Ecoles de Musique actuellement en cours de préparation dans le canton (Vaud est bientôt le seul canton sans une telle loi...) nous fournit un autre exemple pénible d'un fédéralisme mal compris, activé au détriment des citoyennes et citoyens et du bien de l'ensemble de la population !

Pour revenir à l'Initiative « Jeunesse et Musique », je mets un grand espoir dans la votation populaire qui suivra le travail parlementaire. Dans quelques mois, probablement dans le courant de 2011, nous aurons l'occasion de débattre sur la place publique de l'importance de

la musique dans notre patrimoine culturel grâce à l'initiative. Ce sera pour nous tous, amoureux de l'art choral, comme tous les autres musiciens des fanfares, harmonies, écoles de musique, de dire à nos concitoyennes et concitoyens la valeur de ces moments inoubliables passer à chanter côte à côte et à écouter les autres. Nous pourrons aussi dire la nécessité de préserver ce trésor en le transmettant aux générations futures par une éducation musicale pour tous les enfants dès la prime enfance.

Pour gagner la votation, nous aurons besoin de vous tous pour convaincre et soutenir le comité d'initiative ; vous pourrez avoir un effet démultiplicateur par la mobilisation de chacune de vos sociétés. Je me réjouis de me battre à vos côtés, le but est noble et mérite notre engagement ! C'est l'avenir de nos traditions chorales et une part de notre cohésion sociale qui seront en jeu.

Chanter est une dimension de l'âme humaine qui permet de construire des relations humaines chaleureuses, par un langage commun, des émotions partagées, une capacité d'écoute. Lorsque nous chantons, nous gagnons en humanité, nous préservons nos racines communes et nous nous ouvrons à la découverte de l'autre.

Je souhaite plein succès à vos projets musicaux et vous remercie pour votre attention !

Josiane Aubert
Conseillère nationale
Com.Science-Education-Culture